



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 085-218501096-20250210-2025FEVDEL9-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 4 février 2025
Séance du Conseil Municipal : 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Véronique BESSE - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GÜERIN - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Magali LOISEAU donne pouvoir à Véronique BESSE
Pierrick THOMAS donne pouvoir à Luc SOULARD
Jean-Marie GIRARD donne pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD
Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Fanny GIRARD
Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Isabelle CHARRIER-FONTENIT
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Patrice BOUANCHEAU
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 32
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 31

Secrétaire de séance : Joseph LIARD

9- CONVENTIONS 2025 DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS AVEC LES ASSOCIATIONS 30 MILLIONS D'AMIS ET LE CŒUR SUR LA PATTE 85

Le nombre de chats errants a augmenté depuis plusieurs années de manière significative sur la commune, générant nuisances, risques sanitaires et troubles à l'hygiène publique. Sachant qu'un seul couple de chats peut au bout de trois années assurer la descendance directe de plus de 1 500 chats, il est nécessaire de lutter contre la prolifération de ces chats errants dans la Ville.

Ainsi, il est proposé de mener une campagne de stérilisation avec la Fondation 30 millions d'amis pour la partie d'aides financières et l'association Le cœur sur la patte 85 pour la partie trappage, transport chez le vétérinaire et modalités administrative ICAD (Identification des Carnivores Domestiques) et la relâche des chats sur les lieux de capture.

Des conventions entre la Ville et les associations déterminent l'objet et le fonctionnement de la campagne avec notamment une participation de la Fondation 30 millions d'amis à hauteur de 50 % de l'opération, à savoir 50 % des frais de stérilisation et de puçage, et une subvention de 400€ pour l'association Le cœur sur la patte . Cette opération aura lieu sur six zones déterminées au préalable en mars 2025, pour un nombre de chats errants estimés à 50.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces conventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime notamment les articles :

. L.211-27, relatif à la possibilité pour le Maire de procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation,

. L.2212-2, relatif aux missions de la Police Municipale en matière de sécurité et de salubrité publique,

. R211-12, relatif à l'obligation pour le Maire d'informer la population, par affichage et publication dans la presse locale, des lieux, jours et heures prévus, au moins une semaine avant la mise en oeuvre de ces campagnes.

Vu les projets de conventions ci-annexés,

Vu le budget 2025,

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Administration Générale 29 janvier 2025,

Vu le rapport d'Isabelle CHARRIER-FONTENIT,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve les conventions 2025 de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 millions d'amis et l'association Le cœur sur la patte.
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer ces conventions et tout document s'y rapportant.

Joseph LIARD
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le : 13 FEV. 2025
Publié électroniquement le : 13 FEV. 2025
Notifié le :



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

